

**Commune de  
SAINTE MARIE DU LAC NUISEMENT**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Procès-Verbal de la séance du 26 février 2026**

Par suite d'une convocation en date du 18 février 2026, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le 26 février 2026, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Alain BOUCHE, Maire

**Etaient présents :**

Alain BOUCHE, Yannick CELLIER, Marie-Claire LETELLIER, Mme Carine APPERT RAULIN, Estelle JEANSON, Aubin DESANLIS, Luc JENNEPIN, Anne BEZELIN,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Absent représenté :**

**Absent :** Jean Marie CHOLLIER

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil.

Mme Carine APPERT RAULIN est désignée pour remplir cette fonction

Le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025 est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 01-2026**

**Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2026 pour le remplacement des volets du bâtiment communal/annule et remplace délibération 20/2025**

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux de remplacement des volets du bâtiment communal ont été approuvés et votés (délib 11-2025/18/2025)

Monsieur Le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026 et de prendre une délibération qui annule et remplace la délibération 20/2025 déjà prise, et communique aux conseillers le plan de financement prévu :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

SOURCES	MONTANT	TAUX
Conseil Départemental	2 787.11	20.00 %
REGION	5 574.23	40.00%
ETAT DETR	2 787.12	20.00 %
FONDS PROPRES	2 787.12	20.00 %
TOTAL HT	13 935.58	100.00 %

Le Conseil Municipal,

entendu l'exposé du Maire,

décide à 8 voix pour d'autoriser le Maire,

à demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026 pour le remplacement des volets du bâtiment communal.

**URBANISME :**

PIERRON Antoine : MPC Construction d'un mur de clôture et portail

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 42.**